



**ARRÊTÉ**  
**PORTANT AUTORISATION DE PETITE VOIRIE POUR**  
**L'INTERVENTION NACELLE RUE DU VIEUX CHATEAU**

Le Maire de Dizy,

Vu le Code Général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L.2212-1 et 2,

Vu le Code de la voirie routière, et notamment son article L 113-2,

Vu la demande en date du 28 avril 2023 de l'entreprise NETTOYAGE SPARNACIEN domiciliée à EPERNAY, 2 Place Victor Hugo, devant intervenir avec la nacelle pour assurer le nettoyage des vitres de l'Ecole Elémentaire et la Maison des Associations, pour le 11 juillet 2023,

**ARRÊTÉ**

**Article 1<sup>er</sup> :** L'entreprise NETTOYAGE SPARNACIEN est autorisée à utiliser le domaine public, pour une intervention avec la nacelle le 11 juillet 2023 à l'Ecole Elémentaire et la Maison des Associations, rue du Vieux Château à DIZY.

**Article 2 :** L'entreprise NETTOYAGE SPARNACIEN devra prendre toutes les dispositions nécessaires pour garantir la sécurité des passants. Elle devra en particulier installer la signalisation réglementaire. L'entreprise NETTOYAGE SPARNACIEN sera responsable des accidents qui pourraient survenir du fait d'un défaut d'application des mesures de sécurité.

**Article 3 :** Copie du présent arrêté adressée à :

- Gendarmerie d AY-CHAMPAGNE
- L'entreprise NETTOYAGE SPARNACIEN

Fait à DIZY, le 03 mai 2023



Le Maire de DIZY

Antoine CHIQUET